

FORMATIONS D'ENTRAINEURS 2018/2019

La route de la performance

Encadrer - Entraîner - Former - Animer

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS3

Avant-propos
Schéma des formations d'Entraîneurs
Modalités d'inscription

PRE-REQUIS6

ABC
Bases Athlétiques
Module 1 CHS
PSC1
Test d'Aptitude Marche Nordique

LES 1^{er} DEGRÉ - FORMATION INITIALE11

Jeunes : Baby Athlé, Jeunes
Piste : Spécialistes (Sprint-Haies, Sauts, Lancers, Demi-fond/Marche, Epreuves Combinées)
Hors Stade : Module 2 CHS
Santé Loisir : Marche Nordique
La Certification

ET APRÈS - FORMATION CONTINUE17

Passer un 2^e degré
Devenir professionnel : Le CQP, le DEJEPS
Proroger ses diplômes

RÉCAPITULATIF22

Calendrier & Tarifs
L'Equipe Technique Régionale

AVANT-PROPOS



La Ligue d'Athlétisme des Pays de la Loire vous invite à découvrir le programme des formations d'Entraîneurs pour la saison 2018-2019, dont la nouvelle organisation du 1^{er} degré d'Entraîneurs à la Fédération Française d'Athlétisme.

« Plus que le talent c'est l'envie qu'il faut détecter ... »

Claude FAUQUET, ancien DTN de la Natation

« L'entraînement en athlétisme aujourd'hui est hérité du passé et enrichi au présent »

C'est par ces deux citations que je vous invite à entrer dans nos formations d'entraîneurs 1^{ers} et 2^{es} & 3^{es} degrés. Elles sont aussi parlantes pour l'athlète que pour l'entraîneur expert ou futur entraîneur débutant.

La magie n'existe pas dans le développement de la performance ! Seuls existent des couples de personnes désireuses pour l'une de faire et pour l'autre d'accompagner à faire faire.

Aujourd'hui, dès l'obtention du 1^{er} degré d'Entraîneur FFA, vous faites un pas vers l'obtention du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) qui vous permettra d'être rémunéré.

Alain DONIAS
CTS Athlétisme,
Responsable des formations d'Entraîneurs FFA

Le B.A.-BA des Formations Entraîneurs

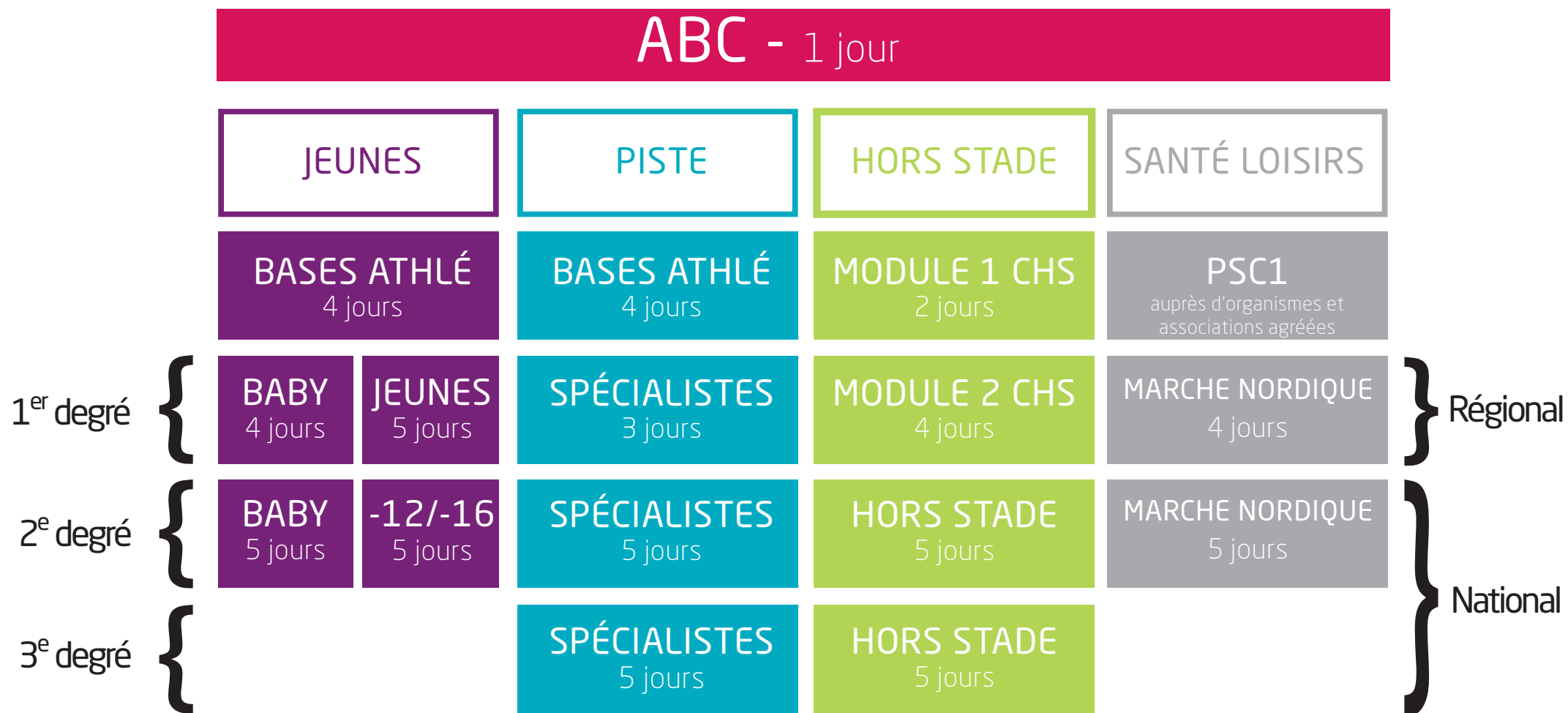
La Fédération Française d'Athlétisme a mis en place un cursus de formation avec différents niveaux.

La porte d'entrée dans la filière de formation des Entraîneurs est l'ABC qui consiste en une journée de présentation générale de l'Athlétisme et du rôle d'entraîneur. A l'issue de celle-ci, le candidat choisit de s'orienter dans l'une des 4 filières proposées : jeunes, piste, hors stade ou santé loisir.

La participation à l'ABC et aux BASES ATHLÉTIQUES permet aux candidats d'acquérir un socle de connaissances et de repères sur les fondamentaux de l'Athlétisme, de découvrir la transversalité de la discipline et d'arriver mieux armé au 1^{er} degré Spécialiste et 1^{er} degré Jeunes.

Les diplômes FFA du 1^{er} degré d'entraîneur de Marche Nordique et de Courses Hors Stade ne justifient pas l'obligation de participer aux BASES ATHLÉTIQUES.

SCHÉMA DES FORMATIONS D'ENTRAÎNEURS FFA



MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOUVEAUTÉ 2018

Inscription en ligne sur le nouveau site de la Ligue en cliquant sur :

"Découvrez nos offres"



Veillez à vérifier que votre licence a bien été saisie dans le SIFFA-LICENCE par votre Club



SI LORS DE LA FORMATION, VOUS N'ÊTES PAS LICENCIÉ
Vous ne serez pas assuré et ne pourrez participer à la formation !

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE POUR S'INSCRIRE AUX DIPLÔMES D'ENTRAÎNEUR

Vous souhaitez passer le diplôme d'Entraîneur 1 ^{er} degré	ABC	Bases Athlétiques	Module 1 CHS	PSC1
BABY ATHLÉ	X			
JEUNES	X	X		
SPRINT-HAIES	X	X		
DEMI-FOND / MARCHE	X	X		
SAUTS	X	X		
LANCERS	X	X		
EPREUVES COMBINÉES	X	X		
MODULE 2 HS	X		X	
MARCHE NORDIQUE	X			X



ABC

organisé par les Comités Départementaux

PRÉ-REQUIS



C'est QUOI ?

La porte d'entrée **obligatoire** dans la filière de formation des entraîneurs est l'ABC, qui est en fait une présentation de l'Athlétisme en général avec ses nombreuses disciplines, l'énoncé de quelques principes de base et la définition des différentes fonctions et qualités de l'entraîneur.

Cette formation se déroule sur **une journée** et ne comporte pas d'évaluation.

Une **attestation** (et non un diplôme) vous sera remise à l'issue de votre journée.

Pour QUI ?

→ **Vous avez décidé de devenir entraîneur en Athlétisme ?**
Votre conscience personnelle et votre sens de la responsabilité vous engagent à développer les compétences requises pour entraîner.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- 18 ans minimum
- Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- Casier judiciaire vierge



DATES & LIEUX

DATES : 2 dates et 5 lieux

le 15 Septembre 2018 en Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée

le 22 Septembre 2018 en Loire-Atlantique et Mayenne

CONTACTS

44 - Natacha LAPPARTIEN	06.98.23.29.18	lappartien.natacha@orange.fr
49 - Emeric PETEUL	06.86.94.31.18	ctf.athle49@gmail.com
53 - Romain ARNAUD	06.19.44.22.90	atd.cdathletisme@maisondessports53.fr
72 - Gaël GONZALES	06.20.75.76.64	gael.gonzalez.athle64@gmail.com
85 - Karine LEGRIS	06.52.16.05.60	ctfathle85@gmail.com



INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 1 jour

TARIFS :

Licenciés : **60 €**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

Merci de prendre contact avec votre Conseiller Technique Fédéral de votre Comité afin d'obtenir le dossier d'inscription



Seulement 30 places par session



BASES ATHLÉTIQUES

organisé par la Ligue

PRÉ-REQUIS

i

C'est QUOI ?

Les Bases Athlétiques permettent de repérer les points fondamentaux au travers d'explications en salle et de nombreuses mises en situation sur le terrain dans les actions suivantes : marcher, bondir, courir, franchir, lancer le marteau et sauter à la perche.

Cet éventail vous permettra de mieux comprendre la santé du jeune sportif, le programme fédéral des compétitions, l'organisation pédagogique et les 3 filières énergétiques : comment améliorer la vitesse et l'aérobic, la programmation d'entraînement du jeune, etc.

Ce module vous permet de mieux appréhender le « fonctionnement » des jeunes athlètes, de mieux percevoir ce qu'est « l'intelligence motrice » et donc d'être plus efficace sur le terrain. Comme l'ABC et le Module 1 CHS, les Bases Athlétiques ne sont pas validées par un diplôme mais par **une attestation.**

Pour QUI ?

=

→ **Vous souhaitez accéder à une formation du 1^{er} degré d'entraîneur FFA (Hormis Courses Hors Stade, Marche Nordique)?**

→ **Vous souhaitez une remise à niveau sur les fondamentaux de l'Athlétisme ?**

Dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée à ceux qui n'ont pas de diplôme d'entraîneur.

CONDITIONS D'ENTRÉE

→ ABC, pré-requis obligatoire pour toute entrée en formation 1^{er} degré

→ 18 ans minimum

→ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018

→ Casier judiciaire vierge

31

DATES & LIEU

DATES :

du 4 au 7 Octobre 2018 (2 sessions de 20 personnes)

du 18 au 21 Octobre 2018 (1 session de 20 personnes)

LIEU : La Pommeraye (49) - "Village Vacances"

INSCRIPTION

€

DUREE DE LA FORMATION : 4 jours

TARIFS :

Bases Athlétiques : **300 €**

(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 60
PLACES !



MODULE 1 CHS

organisé par la Ligue

PRÉ-REQUIS

C'est QUOI ?

Pour ce qui concerne le hors stade, il existe un pré-requis encore nommé « entraîneur adjoint » qui nécessite un stage de formation d'un week-end.

Les grandes bases de l'entraînement des coureurs y sont développées, surtout pour la prise en charge des débutants et des joggers.

Compétences visées : Découvrir les ABC du coureur hors stade, les différents types de coureurs et d'épreuves.

Pour QUI ?

→ **Vous avez la fibre Hors Stade ?**

Ce module a comme objectif de vous donner l'envie d'en savoir plus, de continuer sur une formation plus complète ou pourquoi pas de vous donner l'envie d'embrasser une carrière d'entraîneur.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- 18 ans minimum
- Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- Casier judiciaire vierge

DATES & LIEU

DATE : du 29 au 30 Septembre 2018

LIEU : La Flèche (72) - "La Monnerie"

INSCRIPTION

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

TARIFS :

Module 1 CHS : **160 €**

(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 20
PLACES !



PSC 1

organisé par des organismes & associations agréées

PRÉ-REQUIS



C'est QUOI ?

L'attestation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1 en abrégée "PSC1" est la formation de base aux premiers secours en France.

Aujourd'hui, le citoyen est placé au cœur du dispositif de la sécurité civile en étant acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Le PSC 1 positionne le citoyen comme premier maillon de la chaîne de secours en France en lui permettant de pratiquer les gestes élémentaires de secourisme en attendant l'arrivée des secours. Le programme est centré sur 3 principes fondamentaux : Protéger, Alerter, Agir.

Le formateur évalue les stagiaires de façon tout au long de la formation, il n'y a pas d'examen. Ceux qui participent activement à l'ensemble de la formation reçoivent un certificat de compétences.

=

Pour QUI ?

→ **Vous souhaitez accéder à la formation du 1^{er} degré de Marche**

Nordique ? Il vous faut le PSC1



DATES & LIEUX

Renseignez-vous auprès du :

Centre Régional de Formation Professionnelle de la Croix
Rouge des Pays de la Loire :
crfp.paysdelaloire@croix-rouge.fr
02.40.29.47.48

Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers

DIPLÔMES ÉQUIVALENTS AU PSC1



- Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet national de premiers secours (BNPS)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST)
- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- Le brevet de brancardier secouriste
- Le brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade



TEST D'APTITUDE MARCHÉ NORDIQUE

organisé par la Ligue

PRÉ-REQUIS



C'est QUOI ?

Le test d'aptitude à l'encadrement de la marche nordique est un pré-requis indispensable pour l'entrée en formation 1^{er} degré MN. L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à encadrer une séance avec une condition physique et une technique suffisante.

D'une durée d'une heure, le test se décompose en 30 min de tests physiques et 30 min d'exercices techniques avec bâtons. Le candidat qui n'arrivera pas au bout de l'épreuve physique ne sera pas retenu pour suivre la formation.

L'évaluation physique est constituée de 3 séquences enchaînées :

- 10 min de marche nordique à 6,5 km/h.
- suivi de 10 min d'exercices de préparation physique spécifique marche nordique
- puis 10 min de marche nordique à 6,5 km/h.

La séquence technique consiste en une évaluation de la motricité sur la base des 5 fondamentaux.

Contenu du test : <http://bit.ly/2mI7avS>

CONDITIONS D'ENTRÉE

- 18 ans minimum
- Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- Casier judiciaire vierge

DATE & LIEU

DATE : 13 Octobre 2018

LIEU : Ethic Etapes Lac de Maine - Angers (49)

INSCRIPTION



DUREE DU TEST : 2 heures (14 h à 16 h)

TARIFS : Gratuit

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 40
PLACES !



1^{ER} DEGRÉ BABY ATHLÉ

organisé par la Ligue

JEUNES



C'est QUOI ?

C'est un entraîneur qui accompagne la construction motrice des enfants âgés de 3 à 6 ans dans un environnement d'athlétisme en gymnase ou salle couverte avec du matériels adaptés. Pour la pratique des « moins de 7 ans », la priorité est donnée à l'éducation motrice autour de trois habiletés principales : se déplacer, se projeter, projeter.

L'entraîneur organise diverses situations de jeux ludiques autour de « parcours aventure » faisant appel à l'imaginaire, rendant cette pratique aussi riche d'émotions et de joies que d'apprentissages. Cette étape consiste à développer les savoir-faire moteur de l'enfant et renforcer sa confiance en lui, en évoluant dans un groupe encadré par deux, voir trois adultes.

Pour QUI ?

- ➔ Des personnes sensibles et attirées par la construction éducative et motrice des petits enfants de 4 à 6 ans.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ ABC et Bases Athlétiques, pré-requis obligatoire
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- ➔ Casier judiciaire vierge

DATE & LIEU

DATE : du 30 Octobre au 2 Novembre 2018

LIEU : Mayenne - Site "des Chateliers"

INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 4 jours

TARIFS :

1^{er} degré Baby Athlé : **300 €**

(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 15
PLACES !



1^{ER} DEGRÉ JEUNES

organisé par la Ligue

JEUNES



C'est QUOI ?

Cette formation permet de faire découvrir aux jeunes des situations athlétiques favorisant une première approche de la motricité athlétique, le plus souvent par le biais du jeu.

Marcher, courir, sauter, lancer : ce sont les gestes fondamentaux de l'athlétisme, mais aussi des gestes de la vie courante.

C'est pourquoi la première approche de l'athlétisme introduira de la technique de façon ludique.

A l'issue de la formation, vous serez capable d'aménager des situations évolutives qui amèneront l'enfant à mieux maîtriser ses mouvements dans la coordination, la précision et la vitesse.

Pour QUI ?

=

- ➔ ***Vous souhaitez devenir entraîneur auprès d'enfants de 7 à 15 ans ?***
- ➔ ***Vous êtes déjà entraîneur diplômé dans une spécialité et souhaitez apprendre un athlétisme accessible et adapté à l'enfant?***

Vous avez une sensibilité particulière auprès des jeunes et vous voulez encadrer les catégories Eveil Athlétique, Poussins, Benjamins et Minimes.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ ABC et Bases Athlétiques, pré-requis obligatoire
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- ➔ Casier judiciaire vierge



DATE & LIEU

DATE : du 31 Octobre au 4 Novembre 2018

LIEU : La Pommeraye (49)- "Village Vacances"

INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

TARIFS :

1^{er} degré Jeunes : **400 €**

(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 20
PLACES !

1^{ER} DEGRÉ OPTION SPÉCIALISTE

organisé par la Ligue

PISTE



C'est QUOI ?

Cette formation permet d'acquérir les connaissances indispensables pour encadrer efficacement les athlètes spécialisés dans une des familles de l'Athlétisme : → [Sprint-Haies](#), [Demi-fond/Marche](#), [Sauts](#), [Lancers](#), [Epreuves Combinées](#)

La spécialisation dans une des familles ci-dessus vous apportera une réelle approche transversale de l'Athlétisme et vous permettra de développer votre culture de la spécialité à travers l'ensemble des autres disciplines de la famille.

La formation s'appuie sur l'enseignement des fondamentaux de la motricité athlétique, du développement des 5 qualités physiques (la vitesse, la force, l'endurance, la coordination, la souplesse) et la planification de l'entraînement.

Pour QUI ?

→ Vous souhaitez devenir entraîneur ?

Vous vous engagez dans un réel processus d'entraînement (3 fois par semaine) et êtes motivé pour produire de la performance afin de faire progresser des athlètes de niveaux et de motivations hétérogènes.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ABC et Bases Athlétiques, pré-requis obligatoire
- 18 ans minimum
- Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- Casier judiciaire vierge

31

DATE & LIEU

DATE : du 2 au 4 Novembre 2018

LIEU : La Pommeraye (49) - "Village Vacances"

ATTENTION :
LIMITÉ À 20
PLACES PAR
SPÉCIALITÉ!

INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 3 jours

TARIFS :

1^{er} degré Spécialiste : **250 €**

(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018



MODULE 2 HORS STADE

organisé par la Ligue

HORS STADE



C'est QUOI ?

Cette formation vous permet d'obtenir le diplôme d'entraîneur 1^{er} degré Hors Stade.

Il s'agit d'acquérir des éléments indispensables pour encadrer efficacement et faire progresser des athlètes d'âges, de niveaux et de motivation hétérogènes au sein d'un club.

Compétences visées : Réalisation d'un plan d'entraînement pour tout type de coureur ou d'épreuve de type 1 à type 3.

Pour QUI ?

- ➔ ***Vous souhaitez conduire vos entraînements en totale autonomie, coordonner un groupe de spécialistes ou une famille d'entraînement? Vous possédez déjà un 1^{er} degré.***

Pour les entraîneurs désireux de s'investir dans la quête d'une motricité élaborée et/ou de la performance sportive. Ce 1^{er} degré demande davantage d'investissement TEMPS dans le Club et suppose d'être totalement autonome dans la préparation et l'orchestration des séances.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ ABC et Module 1 CHS, pré-requis obligatoire
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- ➔ Casier judiciaire vierge

DATE & LIEU

DATE : du 1^{er} au 4 Novembre 2018

LIEU : La Pommeraye (49) - "Village Vacances"

INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 4 jours

TARIFS :

Module 2 1^{er} degré Hors Stade : **400 €**
(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 20
PLACES !



1^{ER} DEGRÉ MARCHÉ NORDIQUE

organisé par la Ligue

SANTÉ - LOISIRS



C'est QUOI ?

Il s'agit d'acquérir des éléments techniques et pédagogiques indispensables pour encadrer efficacement des adultes, parfois sédentaires, de niveaux et de motivation hétérogènes, au travers de la Marche Nordique au sein d'un Club.

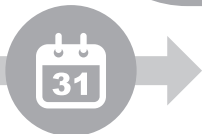
Compétences visées : Encadrement d'un groupe de niveau hétérogène en toute sécurité
Structuration d'une séance

Pour QUI ?

- ➔ **Toutes les personnes ayant la fibre sportive et pédagogique dans le domaine de l'Athlé Santé**
- ➔ **Personnes maîtrisant les aspects techniques de la marche avec bâtons et souhaitant encadrer un groupe**

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ ABC et Test d'entrée, pré-requis obligatoire
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- ➔ Casier judiciaire vierge



DATE & LIEU

DATE : du 1^{er} au 4 Novembre 2018

LIEU : La Pommeraye (49) - "Village Vacances"

INSCRIPTION



DUREE DE LA FORMATION : 4 jours

TARIFS :

1^{er} degré Marche Nordique : **450 €**
(Licencié Ligue des Pays de la Loire et hors Ligue)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Juin 2018

ATTENTION :
LIMITÉ À 40
PLACES !



LA CERTIFICATION DES 1^{ER} DEGRÉS

Pour tous les 1^{ers} degrés, l'examen est constitué de 3 modules qu'il vaut valider indépendamment.

1. MODULE A : L'écrit (3^e Samedi de Mars de chaque année - 16 Mars 2019)

L'épreuve dure 2 heures. Elle comprend un QCM (Questionnaire à Choix Multiples) de 70 questions dont les thèmes diffèrent selon la formation :

1^{er} degré Jeunes & Spécialistes : - 5 questions ABC, 25 questions Bases Athlétiques, 40 questions Spécialités

1^{er} degré Baby, Marche Nordique & Courses Hors Stade - 10 questions ABC, 60 questions ans le champ du diplôme

Le module sera acquis si le candidat répond correctement à 50 questions sur les 70. 1 seule bonne réponse par questions.

2. MODULE B : Le dossier

Il est demandé aux candidats de constituer un dossier comprenant :

- une "TOUTE PETITE" présentation du Club et de son projet
- une brève présentation du candidat et de son parcours personnels
- une présentation détaillée et argumentée du groupe de suivi, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (80% du dossier)

→ Ce dossier, en double exemplaire, doit parvenir par courrier avant **le 25 Février 2019** à :

→ pour le diplôme de Spécialistes et Jeunes : **CTF de votre département**

→ pour le diplôme Hors Stade : **Raymond BLU, 1 rue des Vignes 72430 AVOISE**

→ pour le diplôme Marche Nordique : **Jean-Claude RAISON, 28 rue Constant Drouault 72000 LE MANS**

dans tous les cas, une copie informatique en PDF pour archivage à : donias.alain@neuf.fr

3. MODULE C : L'évaluation pédagogique

Une évaluation en situation est prévue pour l'ensemble des 1^{er} degrés. Elle prend la forme d'une visite en club pour les formations jeunes, piste et hors stade qui devra se dérouler à une date laissée à l'initiative du candidat et du formateur dans la période de Février* à Avril.

Pour la marche nordique, il s'agit d'un test technico-pédagogique qui sera réalisé par les formateurs le dernier jour de formation.

* si dossier rendu

Les résultats seront diffusés à la fin du mois de Mai.

ET APRÈS ... PASSER UN 2^E DEGRÉ ?



C'est QUOI ?

Cette formation propose de développer et perfectionner les connaissances des différents aspects de l'entraînement : technique, préparation physique et pédagogie, dans chacune des spécialités suivantes : **Baby Athlé, Jeunes, Sprint-Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Marche Nordique, Courses Hors Stade.** La rencontre avec les autres candidats et les formateurs de la Direction Technique Nationale vous permettra de partager votre expérience jusqu'à confirmer ou infirmer vos connaissances. L'écoute, le questionnement et l'ouverture d'esprit seront les garants de votre progression comme entraîneur à la FFA.

Pour QUI ?

- ➔ **Vous possédez obligatoirement le 1^{er} degré de la discipline**
- ➔ **Vous souhaitez conduire vos entraînements en totale autonomie, coordonner un groupe de spécialistes ou une famille d'entraînement?**



Pour les entraîneurs désireux de s'investir dans la quête d'une motricité élaborée et/ou de la performance sportive, ce 2^e degré demande davantage d'investissement TEMPS dans le Club et suppose d'être totalement autonome dans la préparation et l'orchestration des séances.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ 1^{er} degré du diplôme pour lequel vous souhaitez vous inscrire
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Licence FFA au 1^{er} septembre 2018
- ➔ Casier judiciaire vierge



DATES - LIEUX & TARIFS

Consultez régulièrement le calendrier de la FFA : <http://bit.ly/2IAbSwl>

AIDE À LA FORMATION



Afin d'encourager les clubs à former leurs entraîneurs, la Ligue d'Athlétisme des Pays de la Loire rembourse 100 € au Club pour tout candidat admis à un 2^e degré "Spécialistes" et 70 € pour un 2^e degré Courses Hors Stade, - 12 / - 16 ans, Marche Nordique, Baby Athlé.

Cette prise en charge s'ajoute à celle de la FFA qui rembourse également 100 € à tout candidat admis à un 2^e degré.

RENSEIGNEMENTS

auprès d'**Alain DONIAS**, CTS Responsable des formations d'entraîneurs



DEVENIR PROFESSIONNEL : LE CQP



C'est QUOI ?

Les CQP sont des diplômes de branche professionnelle que l'on pourrait schématiquement situer entre les diplômes Fédéraux et les diplômes d'Etat. Portés par la FFA, ils permettent l'encadrement des activités de l'Athlétisme **contre rémunération (sur un temps partiel : 360 h par an)**, l'utilisation des crédits de la formation professionnelle et le déroulement de la formation sur un temps relativement court (150 h en centre et 100 h en Club). On distingue 2 profils de CQP correspondant à des secteurs particuliers : **CQP Animateur** (Ecole d'Athlé ou Athlé Loisir) et **CQP Technicien** (Spécialité)

Pour QUI ?

➔ Ces diplômes s'adressent aux entraîneurs qui souhaiteraient être rémunérés pour l'exercice de cette activité.

Les CQP permettent aux clubs qui indemnisent leurs entraîneurs de régulariser la situation de leur encadrement et d'initier la professionnalisation de la structure. Ces diplômes sont complémentaires des diplômes d'Etat, qui seuls permettent d'encadrer une activité à temps plein.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ➔ Etre titulaire du PSC1
- ➔ 18 ans minimum
- ➔ Avoir un certificat de non contre indication à la pratique
- ➔ Avoir une attestation de 100 h d'implication en Athlétisme

31

COMMENT ? 3 voies d'accès possibles

LA FORMATION

Elle se compose d'un positionnement/test d'entrée, effectué en région avec le CTS, de 4 semaines de formation et d'un examen final. Chaque parcours de formation est individualisé lors du positionnement. Les éléments déjà obtenus dans le cadre Fédéral pourraient être allégés. La formation peut donc être complète ou partielle, selon le profil des candidats (titulaires ou non de diplômes Fédéraux d'Athlétisme).

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Plus rapide et moins coûteuse, la VAE est un dispositif de reconnaissance de l'expérience. Elle permet en déposant un simple dossier, en 2 parties, rédigé par le candidat, d'obtenir l'intégralité ou une partie du diplôme. Elle est destinée aux encadrants exerçant ou ayant exercé au moins 600 h sur une période de 3 années.

Attention, les candidats ne peuvent déposer qu'un dossier VAE par an et la validation se fait par le même jury que pour les candidats qui passent l'examen. Aucun dépôt de dossier de CQP Technicien n'est donc possible avant septembre 2017.

L'ÉQUIVALENCE

Si vous êtes titulaire du 3^e degré fédéral dans le champ du diplôme visé, dossier d'équivalence à remplir.



RENSEIGNEMENTS *auprès d'Alain DONIAS,*

CTS Responsable des formations d'entraîneurs

et sur le site de la FFA : <http://bit.ly/2lAbSwl>



AIDE AU FINANCEMENT CQP

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

Différents dispositifs vous aident à financer tout ou partie de votre formation.

- ➔ La formation professionnelle initiale relève des conseils régionaux.
- ➔ La formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés ou OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

Voici quelques principes à retenir :

- ➔ le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- ➔ vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises ;
- ➔ il faut penser aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide ; pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant : vous êtes stagiaire de la formation professionnelle.

VOICI LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE QUI PEUVENT VOUS CONCERNER :

- Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus et si vous souhaitez préparer un diplôme en alternance.

- Contrat d'apprentissage : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site de la Fédération nationale des CFA
- Contrat de professionnalisation : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

- Si vous êtes salarié(e)

- Plan de formation : ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.
- Congé individuel de formation (CIF) : après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA) pour le CIF.
- Droit individuel à la formation (DIF) : le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit de formation de 20 heures par an, dans la limite de 120 heures ; après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge en totalité ou en partie par les organismes paritaires agréés (OPCA).

- Période de professionnalisation : période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

- Si vous êtes demandeur d'emploi

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle. Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments : le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous.

- Si vous êtes un licencié dans une association sportive

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) peut éventuellement apporter un soutien financier à votre association. La demande est à déposer auprès des services déconcentrés chargés des sports qui l'instruit : en général la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP pour les clubs et comités départementaux et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour les ligues.

- Si vous êtes sportif de haut niveau

Vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle. Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec le correspondant sport de haut niveau de votre Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- votre agence locale Pôle emploi,
- votre mission locale (16/25 ans),
- votre maison de l'emploi

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) dont relève votre lieu de domiciliation.

DEVENIR PROFESSIONNEL : LE DEJEPS



C'est QUOI ?

Le DEJEPS Perfectionnement Sportif "Athlétisme et disciplines associées" est un diplôme d'Etat de niveau III. Il permet l'encadrement des activités de l'athlétisme contre rémunération sur un temps plein. La formation se déroule sur 12 à 18 mois selon le centre de formation et compte 1200 heures (dont 700 h en centre de formation et 500 h en club).

Pour QUI ?

→ Ce diplôme confère à son titulaire les compétences nécessaires pour assurer l'entraînement de toutes les disciplines de l'Athlétisme auprès de tous les publics.

Il permet d'assurer les fonctions de coordonnateur sportif au sein d'un club ou d'un comité départemental. Le titulaire d'un DEJEPS peut également être amené à gérer ou coordonner une équipe en tenant compte de la politique de développement et du projet de la structure dans laquelle il travaille.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Etre titulaire du PSC1
- 18 ans minimum
- Satisfaire aux tests d'aptitude d'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV ou III du champ de l'animation ou attester d'un niveau de formation correspondant et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois ou justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.

31

COMMENT ?

Comme pour le CQP, 2 voies d'accès à ce diplôme sont possibles actuellement : la formation ou la validation d'acquis de l'expérience

INSCRIPTION

Ouverture de cette formation au CREPS de POITIERS :
Toutes les infos sur : <http://www.cr086.fr>

*Prochaine formation de
Septembre 2019 à Décembre 2020*



RENSEIGNEMENTS *auprès d':*

Isabelle CHAMPALOU (CREPS de Poitiers): 06 18 32 83 00
Alain DONIAS, CTS Responsable des formations d'entraîneurs

PROROGER MES DIPLÔMES

Pour tout entraîneur, continuer à s'informer est une nécessité, c'est pourquoi la FFA a mis en place depuis 2008 un système de prorogation de diplôme.

Tous les licenciés possédant un diplôme de Dirigeant, d'Entraîneur ou d'Officiels conservent leur(s) diplôme(s). Mais ces derniers ne seront actifs par la FFA, dans le cadre de la Certification et de la Labellisation des Clubs, qu'à condition d'être assortis de deux actions de formation en 4 ans.

Voici les différentes actions susceptibles de compter pour la prorogation selon la Circulaire FFA du 51 du 30 Novembre 2017 :

- ➔ Suivi d'un colloque départemental, régional ou national validé par le CTS,
- ➔ Présence aux assises nationales des entraîneurs pour les Ligues qui en organisent : la présence peut proroger un diplôme sur validation du CTS,
- ➔ Action dans l'ETN y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETN,
- ➔ Action dans l'ETR y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETR : validation par le CTS,
- ➔ Action ETD validée par le CTS : encadrer une action ou un regroupement d'athlètes de niveau départemental,
- ➔ Publication : écrire un article, et le soumettre à la publication de sa Ligue : validation par le CTS,
- ➔ Recyclage Formation Initiale : assister à une partie, à un module de la formation initiale, liés à son niveau de diplôme : validation par le CTS,
- ➔ Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes : accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe et validation par le CTS,
- ➔ Avoir 2 athlètes ou plus qualifiés aux Pointes d'Or, Championnats de France Cadets -Juniors, moins de 23 ans, National ou Elite sur piste lors de la saison estivale, validation par la DTN. *Attention : cette action ne peut être comptabilisée qu'une fois sur les 4 ans,*
- ➔ Formation sur Pôle : assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes, plus échanges.

Pour consulter la date de validité de vos diplômes, rendez-vous sur le site de la Ligue, rubrique Formations

Document tenu régulièrement à jour par Michel LEROUGE et Xavier MORICEAU

Si vous constatez des erreurs ou oublis, merci de faire savoir à : m.lerouge@wanadoo.fr / xc.moriceau@sfr.fr





CALENDRIER RÉCAPITULATIF

	Formations	Organisateur	Dates	Lieux	Licenciés Ligue	Hors Ligue
Pré-requis	ABC	Comités	15 Septembre	dans chaque Comité	60 €	-
			22 Septembre			
	Bases Athlétiques	Ligue	4 au 7 Octobre	La Pommeraye	300 €	300 €
			18 au 21 Octobre			
	Module 1 CHS	Ligue	29 & 30 Septembre	La Flèche	160 €	160 €
	PSC1	Selon les organismes				
Test d'aptitude Marche Nordique	Ligue	13 Octobre	Angers	0 €	0 €	
Piste Stade	Entraîneur 1 ^{er} degré Sprint-Haies	Ligue	2 au 4 Novembre	La Pommeraye	250 €	250 €
	Entraîneur 1 ^{er} degré Demi-fond / Marche		2 au 4 Novembre			
	Entraîneur 1 ^{er} degré Sauts		2 au 4 Novembre			
	Entraîneur 1 ^{er} degré Lancers		2 au 4 Novembre			
	Entraîneur 1 ^{er} degré Epreuves combinées		2 au 4 Novembre			
Jeunes	Entraîneur 1 ^{er} degré Baby Athlé	Ligue	30 Oct. au 2 Novembre	Mayenne	300 €	300 €
	Entraîneur 1 ^{er} degré Jeunes		31 Oct au 4 Novembre	La Pommeraye	400 €	400 €
Hors Stade	Module 1 CHS obligatoire					
	Module 2 CHS	Ligue	1 ^{er} au 4 Novembre	La Pommeraye	400 €	400 €
Santé	PSCS1 obligatoire					
	Entraîneur 1 ^{er} degré Marche Nordique	Ligue	1 ^{er} au 4 Novembre	La Pommeraye	450 €	450 €



L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

Bases Athlétiques	Alain DONIAS - CTS	BE2 Athlé	donias.alain@neuf.fr	06 61 45 35 58
	Romain ARNAUD	LICENCE STAPS	ctd.athle53@gmail.com	06 19 44 22 90
	Gaël GONZALEZ	BE2 Athlé	gael.gonzalez@athle.fr	06 20 75 76 64
	Natacha LAPPARTIEN	DE Athlé	natlappartien@gmail.com	06 98 23 29 18
	Emeric PETEUL	BE2 Athlé	emericpeteul@gmail.com	06 86 94 31 18
	Karine LEGRIS	BE2 Athlé	ctfathle85@gmail.com	06 75 66 94 70
Jeunes	Karine LEGRIS	BE2 Athlé	ctfathle85@gmail.com	06 75 66 94 70
	Natacha LAPPARTIEN	DE Athlé	natlappartien@gmail.com	06 98 23 29 18
	Romain ARNAUD	LICENCE STAPS	ctd.athle53@gmail.com	06 19 44 22 90
Sprint-haies	Richard CURSAZ	BE2 Athlé	richardcursaz@gmail.com	06 62 71 38 28
	Emeric PETEUL	BE2 Athlé	emericpeteul@gmail.com	06 86 94 31 18
Demi-fond/Marche	Valentin FORET	En formation DE Athlétisme	foret.valentin@hotmail.fr	06 73 46 85 47
	Gaëtan PERNET	En formation DE Athlétisme	gaetan.pernet@orange.fr	06 98 42 19 71
Sauts	Alain DONIAS - CTS	BE2 Athlé	donias.alain@neuf.fr	06 61 45 35 58
	Daniel LAIGRE	BE2 Athlé	daniel.laigre@wanadoo.fr	06 80 25 66 07
Lancers	Claire MALAQUIN - CTS	BE2 Athlé		
	Boris DAVIAUD	LICENCE STAPS	bdaviaud@gmail.com	06 74 49 38 22
Epreuves combinées	Gaël GONZALEZ	BE2 Athlé	gael.gonzalez@athle.fr	06 20 75 76 64
	Guy-Michel HARSCOUE	BE2 Athlé	guymi.harscouet@wanadoo.fr	06 61 66 47 51
Module 1 CHS	Raymond BLU	CQP CHS	rblu@orange.fr	06 72 58 71 88
	Jean-Pierre PAPIN	CQP CHS	jp.papin@free.fr	06 22 79 01 72
Module 2 CHS	Raymond BLU	CQP CHS	rblu@orange.fr	06 72 58 71 88
	Jean-Pierre PAPIN	CQP CHS	jp.papin@free.fr	06 22 79 01 72
Marche Nordique	Jean-Claude RAISON	CQP ATHLE LOISIR	jcraison@club-internet.fr	06 86 90 46 52
	Jéromine PEREZ	BE1 ATHLE	perez.jeromine@orange.fr	06 78 21 80 04
Baby Athlé	Chantal LEVEQUE	BP APT	chantalleveque53@orange.fr	06 08 47 14 81
	Marion HERAULT	BP APT	marion-herault@sfr.fr	06 12 89 14 50



CONTACT

LIGUE D'ATHLÉTISME DES PAYS DE LA LOIRE

Maison des Sports
44, rue Romain ROLLAND-BP 90312
44103 NANTES CEDEX 3

athle@lapl.fr
<http://paysdelaloire.athle.com/>

RESPONSABLE DES FORMATIONS D'ENTRAÎNEURS

Alain DONIAS
06 61 45 35 58
donias.alain@neuf.fr

FORMATIONS D'ENTRAINEURS 2018/2019

La route de la performance

Encadrer - Entraîner - Former - Animer



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

